

COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°5 du mardi 28 mai 2019

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h05.

Les participants sont au nombre de 23 personnes dont 22 votants.

Présence en tant qu'invitée, de Mme SDASSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire.

M. le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-DIRECTION/ADMINISTRATION

- M. GRAND Philippe, Proviseur, Président
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- Mme GRAND Nathalie, Proviseure-adjointe
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II-PERSONNALITES QUALIFIEES

- Mme PLAINE Colette, Personne qualifiée
- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale

III –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

Enseignants :

- Mme TOMASINI Estelle
- M. LEAUTE Yves
- Mme CHAUTARD Stéphanie
- Mme ROUX Rachel
- Mme VOURZAY Marie-Hélène
- M. BANCEL Régis

ATOSS :

- M.GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid

PARENTS D'ELEVES

- Mme AGUERA Céline
- Mme CANCADE Catherine
- Mme DECROIX Frédérique
- Mme TAGHBALOUT Angélique

- M. DELL'AIERA Philippe

ELEVES

- Mme CHAILLOT Inès
- M. MOREL Nils

PERSONNES EXCUSEES

M. KEFI –JEROME, Conseiller Régional (membre suppléant)
Mme JOLLY Martine, enseignante

PERSONNES INVITEES

Mme SDASSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire.

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. le Proviseur propose Mme TOMASINI, représentante des personnels enseignants, qui accepte.

M. le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance n°4 du mardi 09 avril 2019

M. le Proviseur précise que Mme PEYCELON Nicole a formulé une demande de modification du texte du compte rendu du conseil d'administration du mardi 09 avril 2019.

Elle souhaiterait une modification de la dernière phrase reprenant son intervention sur le Greta de la Loire page 9 :

« Elle tient par contre à préciser que cet argent ne sera pas perdu mais bien affecté à la formation dans notre région par le biais de marchés lancés par Pôle Emploi »

M. le Proviseur demande si le PV appelle d'autres remarques.

Aucune remarque particulière n'est à noter.

Ce compte rendu modifié est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 1 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 0 |

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. le Proviseur rappelle l'ordre du jour et signale qu'aucune question complémentaire n'a été déposée à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu CA du 09 avril 2019 **Décision**
 - Adoption de l'ordre du jour **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Modifications du règlement intérieur (voir pièce jointe) **Décision**
 - Ventilation des moyens-rentrée 2019 –DHG * **Décision**

*le document de ventilation sera diffusé aux membres du conseil d'administration après la commission permanente qui se tiendra le mardi 21 mai 2019.

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé.

- Décision Budgétaire Modificative : prélèvement sur fonds de roulement

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Décision | |
| • Acceptation dons | Décision |
| • Conventions d'accueil à l'internat | Décision |
| • Conventions diverses | Décision |

III) Questions diverses

- Les questions diverses doivent parvenir, par écrit, 48 heures avant la réunion du conseil.

IV) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Cadre d'emploi 2019-2020 **Décision**
 - Indemnités des personnels du GRETA : ICP/HSE/IAT **Décision**
 - Conventions de sous traitance et de prestations de services **Décision**

V) Question diverse concernant le GRETA de la Loire

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------------|----|-----|-----|------|------|
| 2 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 0 |

II—AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Modifications du règlement intérieur (voir pièce jointe).

Présentation effectuée par M. le Proviseur, qui précise que la réécriture du règlement intérieur résulte d'un travail collectif réalisé en commissions, réunissant des membres de la communauté scolaire (membres de l'équipe de direction et de la vie scolaire, enseignants, élèves et parents d'élèves).

Il informe qu'il est possible que des modifications soient encore proposées ultérieurement, concernant le règlement intérieur de l'internat, pour des élèves scolarisés en post-bac.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 3 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 0 |

2. Ventilation des moyens-rentrée 2019 –DHG (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par M. le Proviseur.

Arrivée de M. LEPINE (représentant des personnels ATOSS) à 18h22, portant le nombre de présents à 24 membres, dont 23 votants.

Monsieur le Proviseur précise qu'il y a quelques évolutions depuis la commission permanente. Il présente les contraintes et priorités qui ont conduit à cette répartition (les mêmes que celles présentées au mois de février).

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) demande si les heures non réparties, gardées pour l'accompagnement personnalisé seront distribuées sous formes de HSA et donc intégrées dans la répartition de service des enseignants, ou transformées en HSE, et donc non comprises dans le service des enseignants.

Monsieur le Proviseur répond que ce sera probablement sous les deux formes. En mathématiques et en français, 1 heure d'accompagnement disciplinaire pourrait être proposée aux élèves qui en ont besoin de plusieurs classes différentes (3 par exemple). Celles-ci pourraient donc être réparties sous forme de HSA.

Les autres seraient gardées pour des actions d'accompagnement ponctuelles, en fonction des besoins, et seraient proposées sous formes de HSE.

Arrivée de M. TAGHBALOUT (représentant des élèves) à 18h34, portant le nombre de présents à 25 membres, dont 24 votants.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) explique qu'il y a consensus concernant les priorités choisies, elles ont d'ailleurs été discutées en conseil pédagogique et portées par les enseignants lors d'une audience avec Monsieur l'Inspecteur d'académie. En revanche, il reste un problème important pour ce qui est des effectifs de seconde. Ce sont des classes hétérogènes du point de vue des résultats et du profil des élèves. Notre établissement accueille notamment des élèves allophones. Il est très difficile, dans des classes à 35 élèves, d'apporter l'aide dont auraient besoin les élèves les plus fragiles.

Arrivée de Mme BARDIAUX (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) à 18h40, portant le nombre de présents à 26 membres, dont 25 votants.

Monsieur le Proviseur répond qu'on aurait pu faire le choix de mettre les moyens de notre autonomie pour créer une classe de seconde supplémentaire. Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) répond que nous ne les aurions alors pas mis dans la série STMG, c'est donc que l'enveloppe globale ne suffit pas à couvrir tous les besoins. Elle ajoute que les enseignants regrettent le mode de calcul d'attribution des moyens pour les séries STMG. Ces classes, qui concentrent plus souvent des élèves dont le profil est moins « scolaire » que ceux des autres séries, devraient être calibrées avec des effectifs plus bas. Elle reconnaît que l'allocation progressive de moyens accordée par les services du Rectorat, qui accorde 50h au lycée Honoré d'Urfé, permet de faire face à cette difficulté, mais ces moyens sont accordés pour une année scolaire et peuvent, chaque année diminuer voire disparaître.

Monsieur LEAUTÉ (élu SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) insiste sur l'absence de pérennité de ces moyens accordés. Il rappelle que les élèves du lycée Honoré d'Urfé sont, pour une partie importante d'entre eux, issus de milieux socialement défavorisés, on peut donc regretter, d'avoir, chaque année, à demander à nouveau des moyens pour le lycée.

Monsieur le Proviseur répond que la situation particulière du lycée Honoré d'Urfé a bien été prise en considération lors de la ventilation des moyens.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) précise que la dotation accordée pour la rentrée 2019, fait disparaître, en plus de la dizaine de postes transférée au lycée Jean Monnet du fait du départ de la filière des arts appliqués, une dizaine de postes, ce qui est très lourd.

Madame ROUX (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) précise qu'en Sciences Physiques-Chimie, une collègue va être en mesure de carte scolaire, ce qui est difficile à accepter sur le plan humain.

Monsieur le Proviseur soumet la répartition au vote

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 4 | 25 | 25 | 0 | 0 | 0 | 4 | 13 | 8 |

Départ de M.AULAGNON (CPE, membre de droit) à 19h, portant le nombre de présents à 25 membres, dont 24 votants.

III - AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. Décision Budgétaire Modificative pour prélèvement

Présentation faite par Mme l'agent comptable.

Madame l'Agent Comptable présente la DBM de prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 40 000€, 17 000€ pour les activités pédagogiques (projet EPS, licence Microsoft et participation des accompagnateurs aux voyages et sorties scolaires) et 23 000€ pour les frais d'administration et de logistique.

Monsieur le Proviseur explique qu'il sera préférable de faire voter les voyages lors du conseil d'administration prévu en juin, mais en septembre, il faudra voir la compatibilité de leurs dates avec le calendrier des évaluations des nouvelles épreuves de baccalauréat.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 5 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 0 |

2. Don de la MDL (Maison des Lycéens) d'un montant de 947,65 € pour le financement d'un voyage à Balazuc des élèves de BTS TBIO (année scolaire 2018-2019).

Présentation faite par Mme l'agent comptable.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 6 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 0 |

3. Convention avec l'association OCIVELO

Présentation effectuée par M. BANCEL, enseignant documentaliste.

Cette convention sera signée dans le cadre d'un projet pédagogique sur une intervention sur le changement climatique.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 7 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 0 |

4. Conventions d'occupation de l'internat.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Il s'agit notamment de pouvoir accueillir des élèves scolarisés dans d'autres établissements (lycée Benoit Charvet....), par exemple des demandes d'élèves en apprentissage au lycée de la Plaine de l'Ain seraient intéressés.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 8 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 0 |

— AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

1. Cadre d'emploi 2019/2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 9 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 7 | 17 | 0 |

2. Enveloppes indemnitàires des personnels

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 10 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 7 | 17 | 0 |

3. Conventions de sous-traitance, de prestations de services et d'occupation de locaux

(Voir liste ci jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 11 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 7 | 17 | 0 |

3. Avenant à la convention constitutive du Greta de la Loire

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

VOTE

| N° | Vts | Ex | Refus de vote | Bl | Nul | Abs | Pour | Ctre |
|----|-----|----|---------------|----|-----|-----|------|------|
| 12 | 24 | 24 | 0 | 0 | 0 | 7 | 17 | 0 |

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 19h50

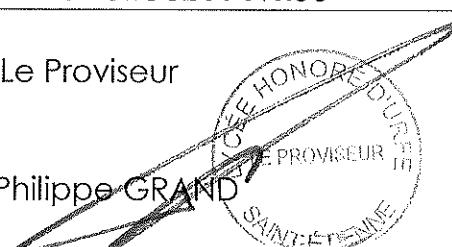
Le Secrétaire de séance

Estelle TOMASINI



Le Proviseur

Philippe GRAND



The circular stamp contains the text "LE HONORÉ DURMIER", "PROVISEUR", and "SAINT-ETIENNE".